Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-41_171126-DE

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **10/11/2026**

Conseillers en exercice : **43**
Présents : **39**
Quorum : **22**

N° **41_171126**

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Rapport Annuel du délégataire du service public de la restauration collective - Exercice 2024/2025.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Julianne BOUVOT (donne pouvoir à Madame Betty CORALLO), Monsieur Marc PAGANO (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE a été élu(e) Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-41_171126-DE

Madame Mélanie PITTAU rapporte :

La société GARIG est actuellement délégataire pour l'exploitation du service de restauration collective de la Ville d'Aubagne.

L'article L. 3131-5 du Code de la commande publique prévoit que le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession ainsi qu'une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'inscription de ce rapport, dès sa communication, à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante, qui en prend acte.

La présente délibération propose au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel de la société GARIG pour l'exercice 2024/2025, joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article L. 3131-5,

VU le contrat de concession de service public relatif à la gestion du service de restauration collective,

VU le rapport annuel de la société GARIG pour l'exercice 2024/2025, joint en annexe,

VU l'examen du rapport par la Commission consultative des services publics locaux en date du 4 novembre 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'examen du rapport annuel du délégataire GARIG relatif à l'exercice 2024/2025,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : de PRENDRE ACTE du rapport annuel de la société GARIG sur l'exécution du contrat de concession de service public relatif à la gestion du service de restauration collective, au titre de l'exercice 2024/2025, annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
20 nov. 2026